



SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION n°2024-04-138 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Abzac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Philippe MARIGOT, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT

Absents : 21

Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6

Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Michèle LACOSTE, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES**RAPPORT ANNUEL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE**

Sur proposition de Madame GANTCH, Vice-présidente en charge des Ressources humaines ;

Vu le Code Général de la fonction publique, et plus particulièrement ses articles L. 132-1 à 132-11, L.135-6, L. 325-17 et L. 325-18 ;

Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ;

Vu les protocoles d'accord du 20 novembre 2018 et du 08 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et la circulaire de mise en œuvre du 08 juillet 2013 ;

Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

Considérant que la politique menée en matière de ressources humaines à l'égard des agents communautaires se doit de garantir l'égalité des chances ;

Ce rapport présente :

- les données sociales 2023 de la CALI en matière d'égalité professionnelle ;
- les mesures mises en œuvre ou envisagées en faveur de la mixité dans les métiers et l'exercice des responsabilités, de la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, d'égal accès à l'avancement de carrière ainsi que de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Après en avoir délibéré,
et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

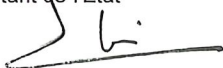
Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte du présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des objectifs fixés dans son plan d'action.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne le 18 avril 2024

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État


Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



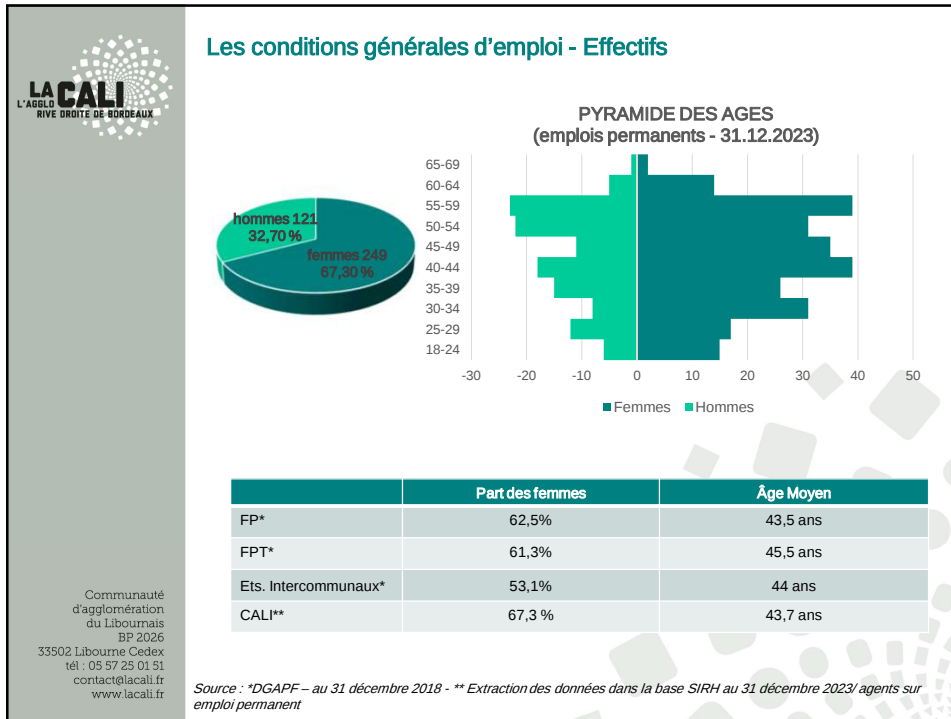
Conseil communautaire du 10.04.2024 (vote B.P.)

Rapport annuel sur l'égalité professionnelle



1- POLITIQUE RH / DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL DE LA CALI

Communauté
d'agglomération
du Libourmois
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



Les conditions générales d'emploi – Effectifs des agents permanents et non permanents au 31.12.2023

Statut	Femme		Homme	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Apprenti	4	0,80%	0	0
Collaborateur	1	0,20%	0	0
Contractuel sur emploi permanent	47	9,48%	37	7,46%
Contractuel remplaçant	21	4,25%	3	0,60%
Contractuel temporaire	92	18,55%	27	5,45%
PEC	2	0,40%	0	0,00%
Fonctionnaire	181	36%	81	16,33%

En 2018, selon les chiffres de la DGAFP , près d'1 agent public sur 5 était contractuel

Source : *DGAFP – au 31 décembre 2018 - ** Extraction des données dans la base SIRH au 31 décembre 2023 / agents sur emploi permanent

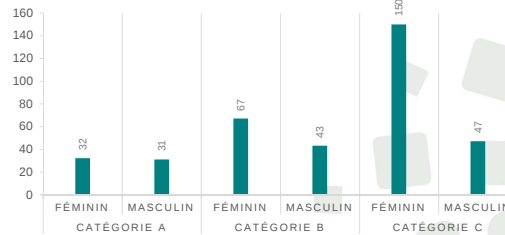
Communauté d'agglomération du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



Les conditions générales d'emploi - Effectifs

Catégorie	Femme**		Homme**		CALI**	FP*	FPT*
	Effectifs	%	Effectifs	%			
Catégorie A	32	9%	31	9%	17%	35%	9%
Catégorie B	67	18%	43	12%	30%	19%	14%
Catégorie C	150	41%	47	13%	53%	46%	75%

EFFECTIFS PAR CATÉGORIE
EMPLOIS PERMANENTS - 31.12.2023



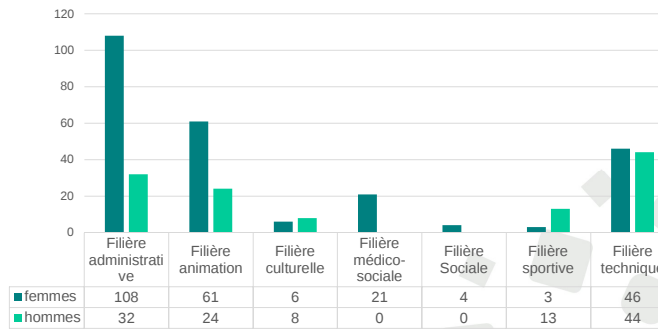
Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Source : *DGAPP – au 31 décembre 2018 - ** Extraction des données dans la base SIRH au 31 décembre 2023 / agents sur emploi permanent



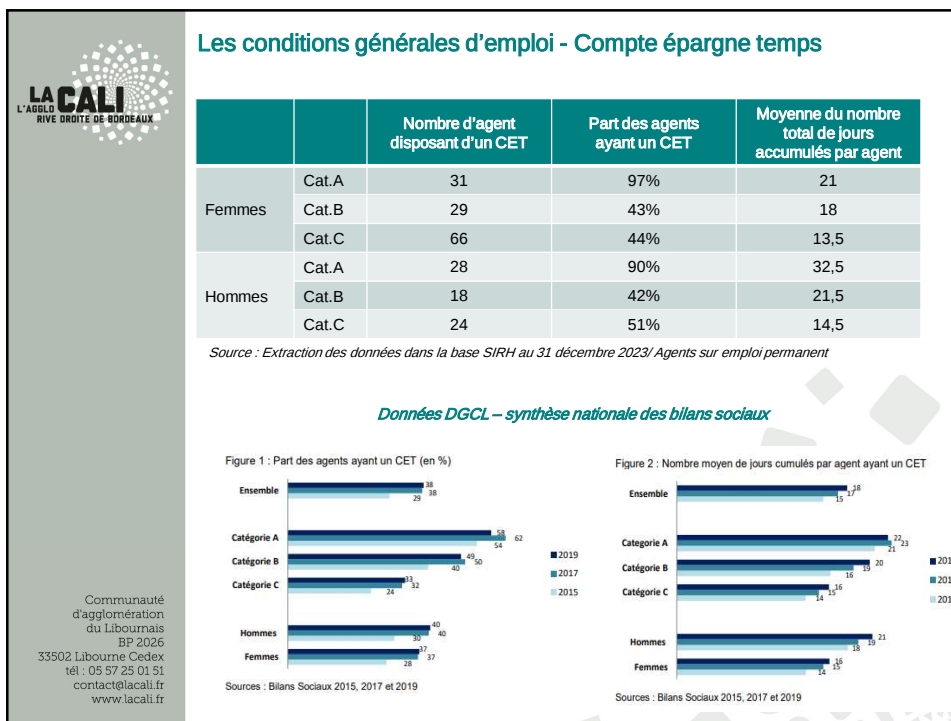
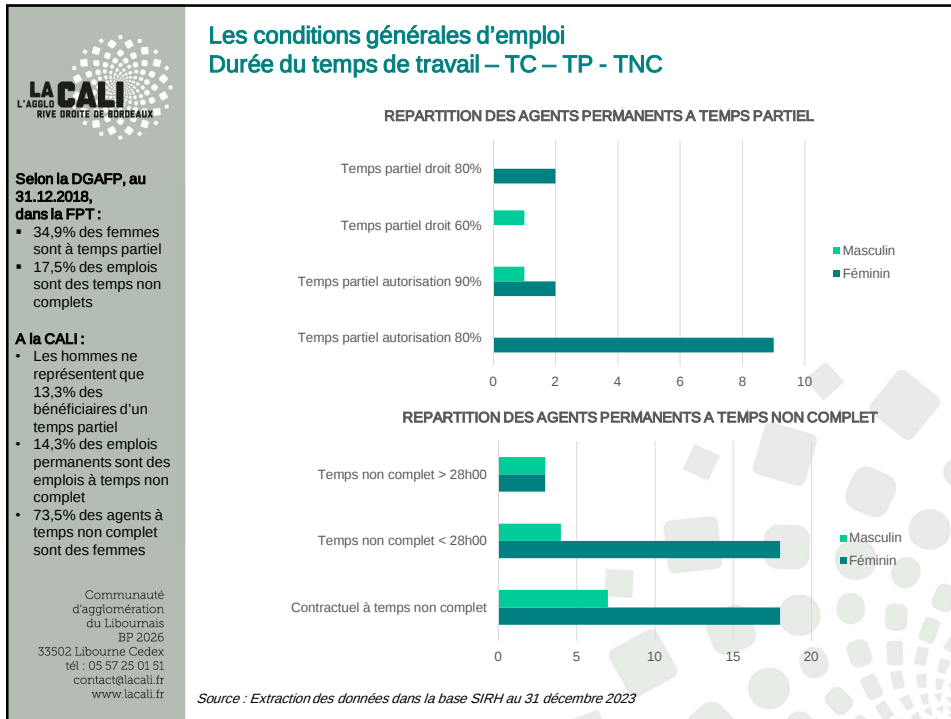
Les conditions générales d'emploi - Effectifs

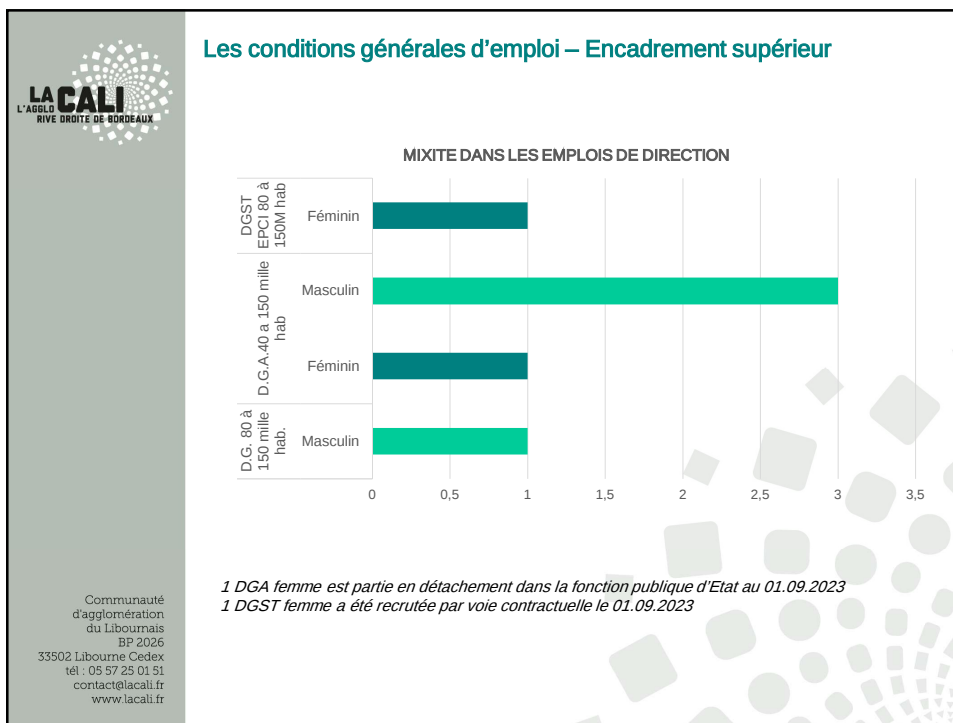
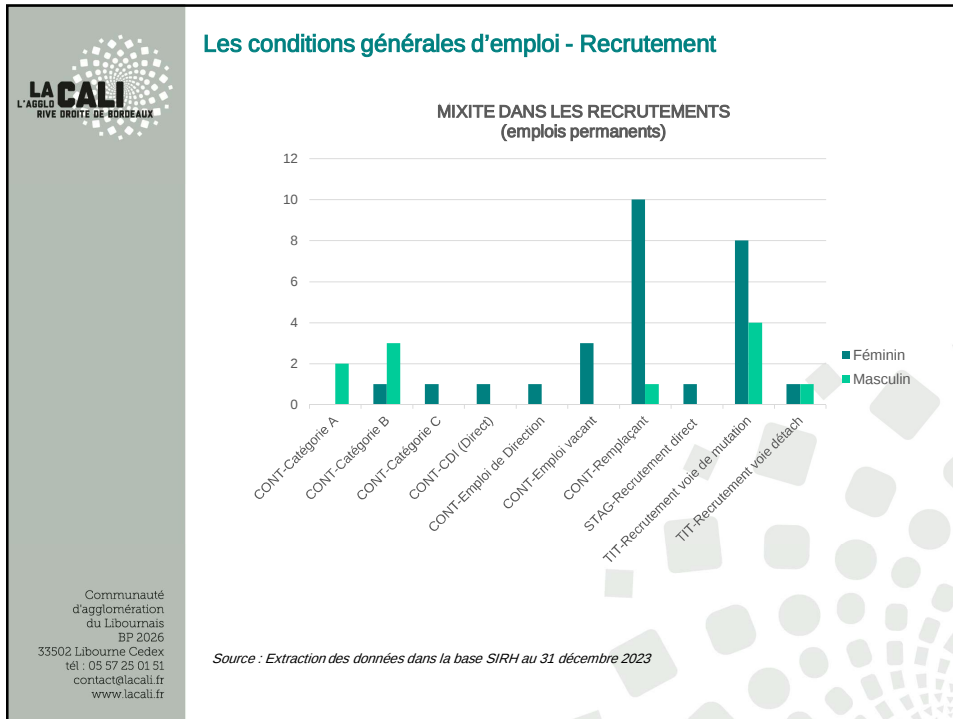
EFFECTIFS PAR CATÉGORIE
EMPLOIS PERMANENTS - 31.12.2023

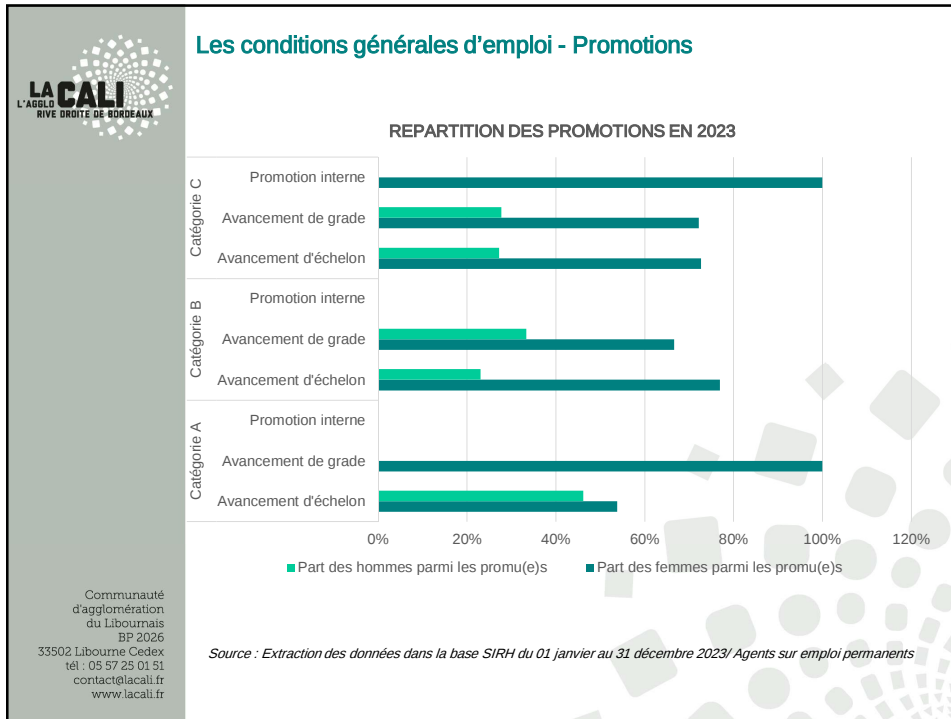


Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

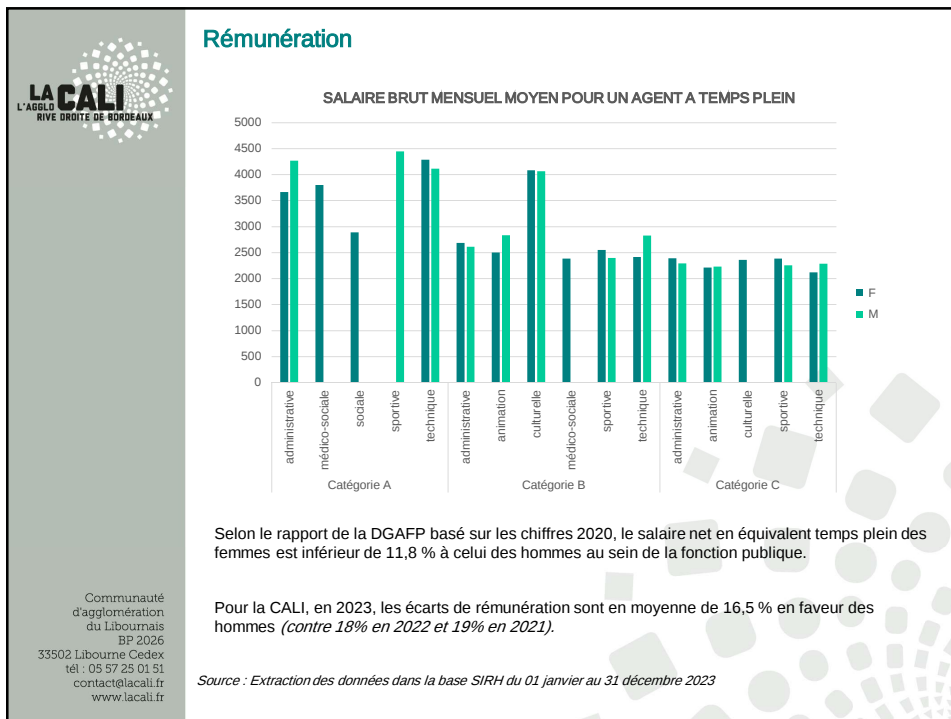
Source : Extraction des données dans la base SIRH au 31 décembre 2023



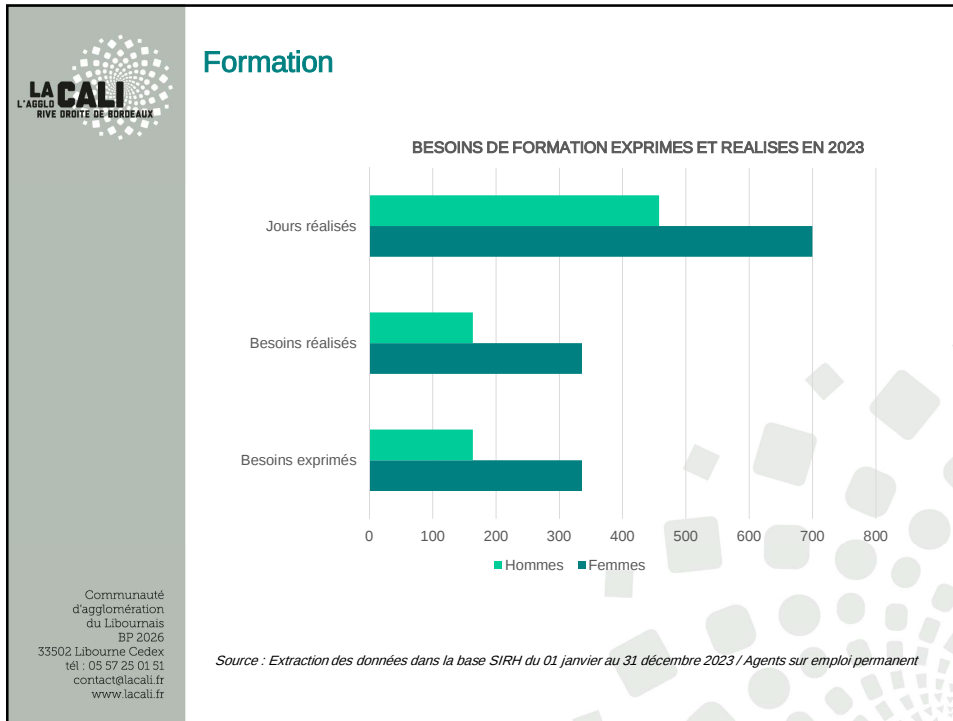




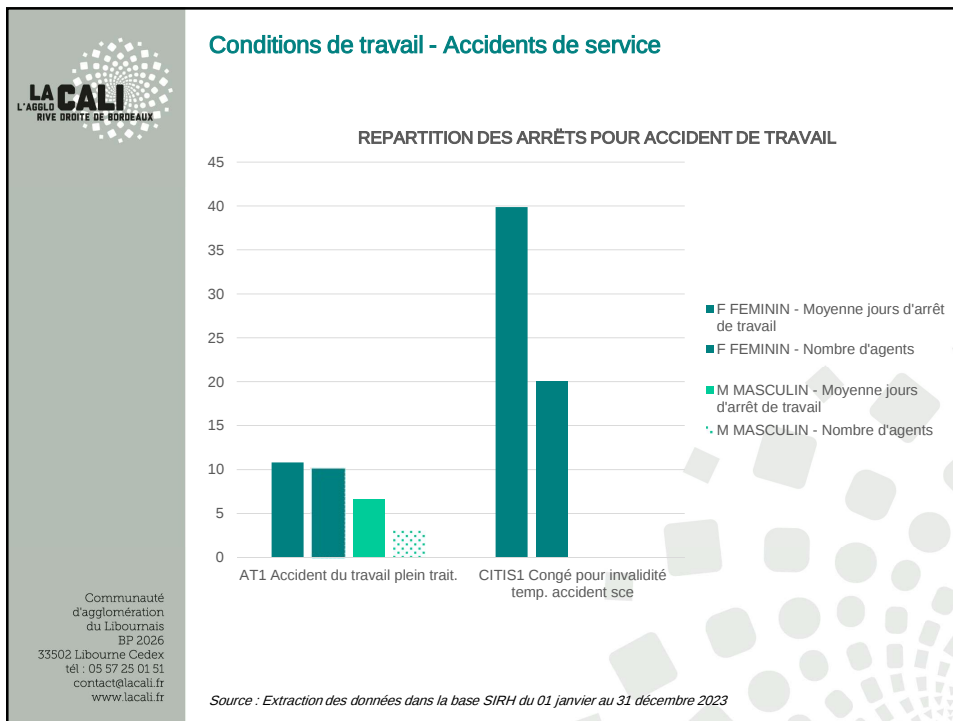
Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



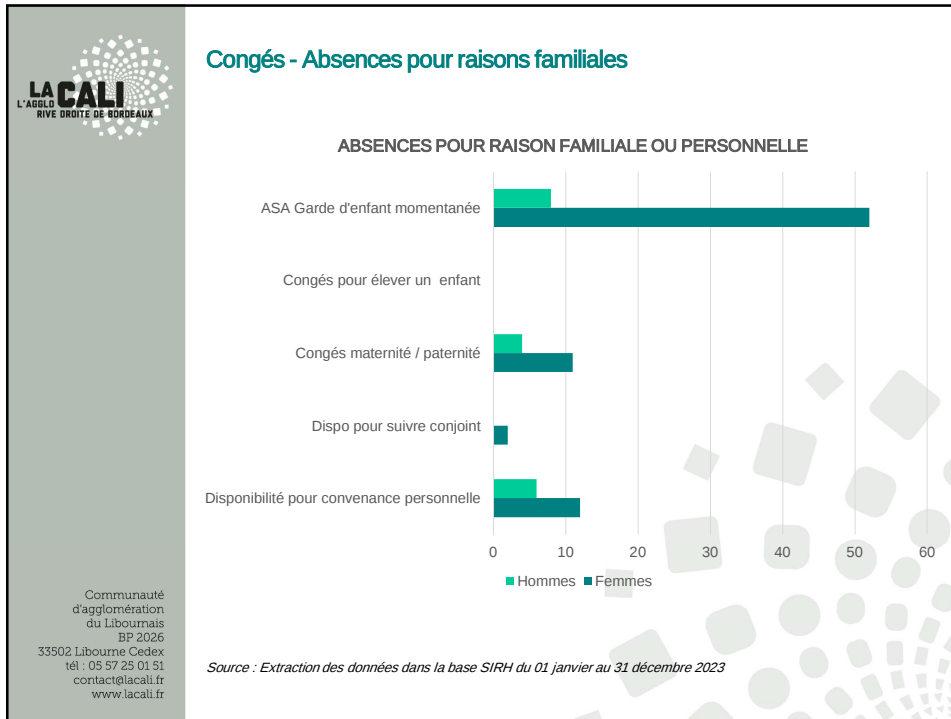
Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



Communauté d'agglomération du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



Communauté d'agglomération du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



2- PLAN D'ACTION

PERSPECTIVES 2024

Communauté d'agglomération du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



Le plan d'actions égalité professionnelle : rappel du cadre juridique

> Code général de la fonction publique, et notamment son article L.132-1

> Décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique

Ce plan doit comporter des mesures visant à :

- évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir leur égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique territoriale ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



Mesures en faveur de l'égalité professionnelle : actions mises en œuvre et à venir

• Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

- > Depuis 2021, un régime indemnitaire lié aux missions exercées (R.I.F.S.E.E.P)
- > Des groupes de fonctions à réinterroger en 2024 pour un classement des postes au plus juste de leur niveau et de leurs évolutions au fil du temps.
- > Une part de la rémunération basée sur les objectifs (complément indemnitaire annuel) à déployer à échéance 2025 en veillant à suivre les mêmes principes directeurs de transparence et d'objectivité que pour la part poste (IFSE) du RIFSEEP.

• Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grade et emplois de la fonction publique :

- > Des campagnes de recrutement menées sans distinction de genre pour agir sur le manque de mixité dans certaines filières
- > Recherche d'une représentation équilibrée dans la composition des jurys de recrutement
- > Un examen annuel des avancements de carrière mené dans un objectif d'équilibre des nominations entre les femmes et les hommes, conformément aux lignes directrices de gestion

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



Mesures en faveur de l'égalité professionnelle : actions mises en œuvre et à venir

- **Permettre l'articulation entre vie personnelle et professionnelle**
 - > La stabilité du nombre de bénéficiaires d'une autorisation de télétravail depuis 3 ans illustre la réussite de ce dispositif et se révèle être une modalité indispensable à l'attractivité de certains postes lors des recrutements.
 - > Information facilitée des futurs parents et des aidants familiaux sur leurs droits à congés ou sur les possibilités d'aménagement de leur temps de travail pour raisons familiales (mise à disposition de supports d'information, accompagnement individualisé au sein de la DRH)
 - > Existence d'une charte du temps portant notamment droit à la déconnexion et prévoyant des horaires d'accès aux réseaux adaptés en conséquence
- **Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes**
 - > Adhésion en juin 2023 à la cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes mise en place par le CDG33
 - > Désignation de deux référents internes : 1 homme et 1 femme
 - > Objectifs 2024-25: mener des campagnes d'information et de sensibilisation aux stéréotypes de genre, aux violences et aux discriminations en direction de toutes les catégories de personnel.

Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 033-200070092-20240410-2024_04_139-DE



SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION n°2024-04-139 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Abzac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Philippe MARIGOT, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT

Absents : 21

Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6

Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Michèle LACOSTE, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des Ressources humaines,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives afférentes,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements de personnel,

Après en avoir délibéré,
et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

Mise à jour du tableau des effectifs :

- création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet.
- suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- suppression d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet et création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- suppression d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet et création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

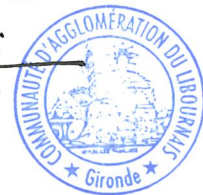
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne le 18 avril 2024

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance